



BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE-GRENIERS DE PÉRIGNY

3 MAI 2026

PARC DE COUREILLES

A retourner au 11 rue des Pivoines 17180 Périgny

☎ : 06 18 28 46 39

Mail: vide.greniers.sdc@gmail.com

IMPORTANT

Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement sauf annulation due à une décision Préfectorale ou climatique.
L'association Les Scènes de Coureilles décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.

Vous devez laisser votre emplacement propre sans déchets, un sac poubelle vous sera remis

CE VIDE-GRENIERS NE S'ADRESSE QU'AUX PARTICULIERS

Nom et Prénom de l'exposant :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone :

Adresse mail (**en majuscules**) :

La photocopie d'une pièce d'identité est à joindre obligatoirement (CNI ou Passeport)

N°..... délivré le.....

Préfecture de

4 € le mètre linéaire (mini 3 mètres / maxi 12 mètres / 1 véhicule tous les 3 mètres)

Nbre véhicule léger : Nbre véhicule avec remorque : Nbre fourgon :

Je réserve..... mètre(s) linéaire(s) x 4€ =€

En cas de report dû à la météo cocher les cases de votre disponibilité aux autres dates : 10 mai ☐ 17 mai ☐

Règlement par chèque à l'ordre de « scènes de Coureilles ». Tous dossiers incomplets ou modifiés seront refusés.

**Je soussigné(e).....atteste sur l'honneur
ne pas participer à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile et avoir pris connaissance
du règlement du vide greniers et de l'arrêté municipal qui régit la circulation sur le vide-greniers .**

Fait à :

Le :

Signature obligatoire :



REGLEMENT A GARDER SUR VOUS

--- Organisé par l'association « Les Scènes de Coureilles », le vide greniers est ouvert uniquement aux particuliers. Cette manifestation est soumise à la circulaire ministérielle du 12.08.87 (J.O du 23.08.87) sur les ventes d'objets par les particuliers sur les marchandises aux puces.

- ❑ Le droit de participation est de 4€ le mètre linéaire (minimum 3 mètres maximum 12 mètres) acquitté à l'inscription.
- ❑ Les exposants seront accueillis dès 06h30 et ce jusqu'à 08h30. Les places non occupées à cette heure pourront être redistribuées, à des exposants en attente. Par arrêté municipal et pour des raisons de sécurité, la circulation sera interdite dans l'enceinte de la manifestation à tous les véhicules de 8h30 à 18h00.
- ❑ Un emplacement sera attribué à chaque exposant. Chacun est tenu de le respecter. Vous serez guidés dès votre arrivée par les membres de l'association.
- ❑ Les exposants sont tenus d'être couverts par un contrat d'assurance personnel (RESPONSABILITE CIVILE).
- ❑ Les exposants sont autorisés à garder leur véhicule uniquement sur leur emplacement.
- ❑ Une copie de pièce d'identité ainsi que la signature du bulletin d'inscription servant d'attestation sur l'honneur seront fournies à l'inscription.
- ❑ L'association organisatrice ne sera en aucun cas responsable des détériorations ou des vols.
- ❑ Un sac poubelle sera distribué à chaque exposant. Il est impératif de ne rien laisser sur le terrain à votre départ.
- ❑ La vente de tous types d'armes ainsi que la vente d'objets à caractère sexuel ou pornographique est strictement interdite
- ❑ Les dossiers doivent être accompagnés du règlement, de la copie recto verso de la pièce d'identité du responsable du stand, d'une autorisation parentale pour les mineurs, d'une attestation déclarant que votre participation est exceptionnelle et que vous vous engagez à ne vendre que des objets personnels et usagés. Ne pas oublier de signer le bulletin d'inscription.

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN COMPTE

- ❑ Une fois sur votre emplacement, si vous devez ressortir un véhicule, la sortie se fera avant 8h30.

En cas de besoin ou d'urgence s'adresser aux bénévoles des Scènes de Coureilles

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE AGREABLE JOURNEE ET DE BONNES VENTES

LES SCENES DE COUREILLES